

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022



N°67/2022

Le 9 décembre deux mil vingt-deux à 18 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 2 décembre 2022.

PRÉSENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, MM. Rousseau, Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Bourgeteau, M. Kwak par Mme Brunet, Mme Coulon par M. Desmedt, Mme Flagothier par Mme Trézel, Mme Vigne par Mme Bonnet.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Konan et Barre, MM. Berthelot et Lenoble.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Ouverture de crédits d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de lancer différents investissements avant le vote du budget primitif 2023,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissements du budget primitif 2022, pour les opérations suivantes :

Code opération	Libellé de l'opération	Budget 2023
200	Terrains divers	164 925 €
300	Matériels	42 002 €
400	Bâtiments divers	32 225 €
418	Achat de bâtiments	60 750 €
419	Terrain synthétique	4 225 €
420	Halle couverte	2 500 €
500	Voiries diverses	94 050 €
504	Eclairage public	5 000 €
512	Vidéo protection	9 150 €
515	Aménagement urbain	19 200 €
527	Baignade	12 500 €
528	Aménagement du parc de l'Abbaye	3 750 €
OPFI	Opération financière	63 000 €
	TOTAL	513 277 €

Si nécessaire, ces crédits seront repris lors du vote du budget 2023.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental